



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets**

Distr. : Générale
20 novembre 2017

Original : anglais

Première session ordinaire 2018

22-26 janvier 2018, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Document de programme de pays pour la Mauritanie (2018-2022)

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Gestion du programme et des risques.....	7
IV. Suivi et évaluation	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)	9



I. Justification du programme

1. Après avoir accédé au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2011, la Mauritanie a enregistré une croissance économique moyenne de 5 % entre 2012 et 2016¹, et un recul du taux de pauvreté, qui a été ramené de 42 % en 2008 à 31 % en 2014². Ces progrès sont louables certes, mais les disparités géographiques et les inégalités entre les sexes persistent tout de même, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prise de décisions politiques et de l'accès aux capitaux et aux services de base. Les régions les plus pauvres (le Guidimakha, le Tagant, l'Assaba et le Brakna) affichent un taux de pauvreté supérieur à 40 %, et d'autres régions — à l'instar du Gorgol, du Hodh El Gharbi, du Trarza et de l'Adrar — présentent des taux élevés de pauvreté. Le chômage touche principalement les femmes et les jeunes (19 % pour les femmes et 21 % pour les jeunes de 14 à 34 ans)² tandis que l'indice d'inégalité était de 0,34 en 2014². Les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui absorbent la majorité de la main-d'œuvre rurale, enregistrent de faibles taux de production et restent vulnérables aux effets du changement climatique. Selon le Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD, la Mauritanie affiche un indice de développement humain (IDH) de 0,513 et se classe au 157^e rang sur 185 pays.

2. Les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines sont dues, en partie, à une répartition inégale des ressources, au manque de compétitivité et de diversification économiques, et à une piètre gouvernance. Au nombre des autres défaillances figurent un contrôle parlementaire médiocre, une faible participation des acteurs concernés à la planification du développement local, la corruption et un manque de transparence et de reddition de comptes. En 2015, la baisse du taux de croissance de 1,9 % (après avoir atteint 6,6 % en 2014) a été attribuée à l'effondrement des prix mondiaux des matières premières, en particulier ceux du fer. Cette situation montre à quel point le pays est vulnérable aux chocs externes des prix et à la faible diversification de son économie.

3. La Mauritanie est aussi vulnérable aux catastrophes liées au changement climatique. Les inondations, comme celle de 2013 qui a endommagé des infrastructures économiques et touché plus de 70 000 personnes, mettent en lumière l'insuffisance des capacités nationales de coordination, de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence. Selon les autorités nationales, 24 localités (dont 13 villes) seraient enclavées ou situées dans des zones à risque élevé d'inondation. Pour atténuer le risque lié au changement climatique, la Mauritanie a réalisé des progrès dans le secteur de l'énergie en élaborant et en adoptant sa Stratégie nationale de développement des énergies renouvelables, et en portant à 25 % la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique en 2016 (contre 5 % en 2012)³. Qu'à cela ne tienne, les populations rurales en bénéficient le moins, 5 % seulement d'entre elles ayant accès à l'électricité⁴.

4. En ce qui concerne la gouvernance politique, l'État a organisé plusieurs ateliers de concertation entre le parti majoritaire et les membres de l'opposition, ainsi que les organisations de la société civile (OSC). Toutefois, une partie de l'opposition n'y a pas participé, ce qui risque d'exacerber les tensions sociales et politiques. Les insuffisances en matière de gouvernance, le manque de perspectives d'emploi et la porosité des frontières nationales entraînent une hausse des activités illicites telles que le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains, auxquelles viennent s'ajouter la radicalisation, le terrorisme et la migration illégale. Les zones touchées par la radicalisation se trouvent non loin des frontières avec le Mali. Les taux de pauvreté y sont élevés et la fourniture de services sociaux et d'infrastructures publiques piètre. Les jeunes et les femmes de ces zones sont particulièrement vulnérables. La paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme étant les principaux défis de la Mauritanie, le gouvernement a approuvé la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme

¹ Diagnostic-pays systématique, rapport de la Banque mondiale, 2017.

² Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages, 2014.

³ Mauritania Renewable Readiness Assessment, 2015.

⁴ Analyse de la situation effectuée dans le cadre du Projet sur les mini-réseaux hybrides du PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, 2016.

et la criminalité transnationale et accepté que le pays abrite les bureaux du G5 Sahel, qui a été créé en 2014⁵.

5. La Mauritanie a ratifié l'ensemble des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et présenté des Rapports d'examen périodique universel en 2010 et 2015. La Constitution révisée de 2012 fait de l'esclavage et de la torture des crimes contre l'humanité. Le pays se heurte à des défis majeurs en ce qui concerne l'accès à la justice et la fourniture de services judiciaires, en particulier lorsqu'il s'agit des droits des femmes⁶. Pour y faire face, le gouvernement a approuvé récemment le plan d'action pour la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre, mais bien que ce soit une avancée appréciable, il faudrait renforcer les capacités des acteurs qui travaillent dans le secteur judiciaire. Jusqu'à 64 % des citoyens estiment que la corruption est un phénomène généralisé, en raison d'une perception de non-indépendance du secteur judiciaire. Selon l'indice de perception de la corruption, la Mauritanie se classait au 123^e rang dans le monde en 2012, et elle a reculé à la 142^e place en 2016⁷.

6. L'Évaluation des résultats des activités de développement (ADR) 2015 et l'évaluation à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) couvrant la période 2012-2017 présentent les réalisations et les enseignements tirés des interventions du PNUD, ainsi que les voies et moyens de relever les défis et de combler les lacunes. Les capacités et les compétences du secteur de l'administration publique se sont améliorées dans les domaines de la planification, de l'élaboration et du suivi des politiques, comme en témoignent la formulation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et d'autres politiques et stratégies sectorielles, l'élaboration de la première matrice de comptabilité sociale du pays, et celle du Rapport national sur le développement humain. Ce dernier a largement contribué au débat national sur le développement à long terme et a ouvert la voie à la formulation, en 2016, de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), qui est alignée sur les Objectifs de développement durable (ODD). Des progrès restent à faire sur le front de l'appui aux politiques pour lutter contre la pauvreté et atteindre les groupes défavorisés. De plus, l'ADR fait ressortir le besoin d'outils et de critères de traitement de données qualitatives qui renforcent le système statistique national.

7. Après 15 années de mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, la Mauritanie a formulé sa nouvelle vision stratégique du développement, la SCAPP pour la période 2016-2030. Cette stratégie couvre les facteurs qui contribuent directement ou indirectement à la pauvreté en Mauritanie. Elle cadre avec les ODD et en intègre 48 cibles classées prioritaires à l'aide des outils Mainstreaming, Acceleration and Policy Support (*internalisation, accélération et appui aux politiques*) et Rapid Integrated Assessment (*évaluation intégrée rapide*). La SCAPP a pour but de bâtir une société prospère, forte, inclusive et économiquement durable qui répond aux besoins fondamentaux de tous les citoyens. Les objectifs à long terme consistent à leur donner accès à des services qui ont une incidence positive sur leur bien-être et à renforcer la cohésion sociale et améliorer la justice dans l'ensemble du pays. L'État mauritanien entend réaliser ces objectifs en menant les actions suivantes : i) faciliter le dialogue politique ; ii) réformer le climat des affaires ; iii) promouvoir les secteurs qui constituent les moteurs de l'économie ; et iv) élaborer un programme social reposant sur la qualité de l'éducation et des services de santé. Le PNUD apportera son soutien dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, notamment croissance inclusive et durable, bonne gouvernance (principalement en matière de justice, de lutte contre la corruption et de contrôle parlementaire) et meilleure gestion des ressources naturelles.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Le programme de pays pour la Mauritanie a pour objectifs de soutenir la stratégie de développement à long terme, de promouvoir une économie et une société inclusives (notamment en poursuivant une croissance économique partagée et durable) et de rompre les cycles d'inégalité et

⁵ Cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale sur les politiques de développement et les questions de sécurité en Afrique centrale, il a été créé lors d'un sommet réunissant cinq pays du Sahel, à savoir : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

⁶ Report on perception of justice, Union européenne, 2014.

⁷ Voir Transparency International, Corruption Perceptions Index : www.transparency.org/cpi2016.

de pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Les mécanismes de développement qui aideront les parties prenantes à atteindre ces objectifs comprennent des politiques de croissance inclusive (à moyen et long terme) et des investissements simultanés dans des programmes de promotion des moyens de subsistance pour les populations à risque, en particulier dans le sud et le sud-est de la Mauritanie où le risque de radicalisation est élevé. En raison de la dépendance du pays à l'égard des ressources naturelles, toute croissance doit s'accompagner d'investissements dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques de catastrophe afin de renforcer la résilience. Les mécanismes de développement doivent être axés sur un renforcement du secteur public qui favorise la diversification de l'économie, accroît la participation des populations locales à la formulation des politiques et à la mise en œuvre des projets, et améliore la prestation des services au niveau local.

9. Le programme du PNUD s'articule autour de trois axes d'intervention : i) la réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques par les institutions nationales chargées de la planification économique ; ii) l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire ; et iii) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique. La stratégie est tributaire des liens entre ces trois axes d'intervention. Par exemple, la dépendance à l'égard des produits de base sera atténuée au moyen de la diversification de l'économie et de la formation professionnelle, ce qui conduira à une diversification des sources de revenus dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Comme il y a des chances que l'agriculture et la pêche deviennent la principale source de subsistance des populations vivant dans les zones rurales, il est indispensable d'investir dans la gestion durable des ressources naturelles afin d'assurer la résilience du patrimoine et de le préserver. La stratégie accordera une place de choix à des catalyseurs tels que l'aide à des acteurs nationaux pour la formulation et la mise en œuvre des plans de développement et l'appui au système statistique national.

10. Le programme proposé vient soutenir la nouvelle SCAPP 2016-2030 en assurant le suivi et la mise en œuvre des engagements et traités internationaux (notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur le changement climatique, les accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres traités internationaux/régionaux relatifs aux droits de l'homme). Le programme est ancré dans le plan stratégique du PNUD, le plan stratégique relatif au genre, la stratégie de coopération Sud-Sud et le plan de prévention de l'extrémisme violent.

Croissance forte, inclusive et durable

11. L'aide fournie directement par le PNUD aux populations pauvres et vulnérables au titre du programme précédent a favorisé la production d'idées avant-gardistes⁸. Plus de 133 000 personnes vulnérables (dont 54 % de femmes) ont pu ainsi gagner accès à des parcelles de terrain sécurisées, à des périmètres irrigués, à des semences, à des intrants agricoles et à des pompes, lesquels ont contribué à améliorer leurs moyens de subsistance⁹. Par contre, la lutte contre les inégalités et l'exclusion n'était pas systématiquement intégrée dans le programme. Dans le cadre du nouveau programme, le PNUD continuera à apporter une aide directe et veillera à ce que les inégalités et l'exclusion soient intégrées afin d'assurer un meilleur accès à des emplois décents et durables pour les groupes marginalisés, à commencer par les jeunes et les femmes dans les zones urbaines comme rurales. Les stratégies consisteront notamment à mobiliser et plaider en faveur de politiques d'emploi convenables qui rendent le marché du travail et les services financiers accessibles ; font intervenir le secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle ; renforcent les partenariats public-privé et améliorent l'accès à des activités génératrices de revenus.

12. Le PNUD accordera la priorité à l'État et lui apportera son aide en renforçant les capacités du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), des directions sectorielles et des entités du système statistique aux niveaux central et régional, et en soutenant l'adoption de politiques sensibles au genre

⁸ Évaluation des résultats des activités de développement (ADR) - Mauritanie, 2015.

⁹ Analyse des interventions du PNUD en matière de développement communautaire. Évaluation des effets des activités du PNUD, 2016.

et en renforçant les capacités nationales d'intégration du genre dans divers secteurs. Les activités de développement des capacités constituant une composante importante du programme, elles seront mises en œuvre conformément aux recommandations du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) contenues dans le document intitulé *Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD : développement des capacités*. Afin de promouvoir l'emploi pour des groupes de populations particuliers au titre de la protection sociale, le PNUD aidera à mettre en place un observatoire national et à renforcer les capacités du système statistique national. Cette intervention contribuera à prendre en compte et éliminer le goulot d'étranglement pour la production de données qualitatives, ce qui permettra de mettre en œuvre aux niveaux national et local les ODD qui constituent une priorité nationale.

13. Les conditions de la réalisation d'une croissance inclusive seront créées grâce à une coopération efficace entre le PNUD et d'autres partenaires de développement : organismes du système des Nations Unies, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Union européenne, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et Banque allemande de développement. Il s'agira notamment de coordonner les outils de planification, de suivi et d'évaluation utilisés pour la SCAPP, les ODD et les stratégies sectorielles, lesquels outils renforcent les capacités des acteurs nationaux chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de développement et le système statistique. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec la société civile, les communautés locales et les acteurs universitaires. Le secteur privé sera mobilisé à l'effet de mieux remplir ses responsabilités sociales.

Amélioration de la gouvernance, renforcement des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire

14. Dans le programme précédent, les capacités de développement au niveau local des institutions régionales et nationales ont été améliorées dans quatre régions (le Brakna, le Gorgol, l'Assaba et le Guidimakha), afin de combler les lacunes dans les domaines de la planification, de la coordination et du suivi. Pour autant, le cadre du développement économique local reste précaire et peu structuré. Au niveau municipal, il n'existe pas de plans d'aménagement du territoire pour guider et rationaliser les investissements dans les infrastructures économiques¹⁰. En outre, le PNUD a aidé à renforcer les capacités nationales de lutte contre la corruption, et bien qu'une stratégie nationale et une loi relatives à la corruption aient été adoptées et que des tribunaux spéciaux aient été créés, il faudrait redoubler d'efforts pour réaliser des avancées. Le PNUD fera fond sur les acquis antérieurs et focalisera son action sur le renforcement des capacités de l'administration publique et des autorités locales et régionales. Le but sera de fournir des services publics de qualité et de développer une culture d'éthique de responsabilité et de transparence.

15. Les interventions du PNUD contribueront à améliorer la gouvernance régionale et inspireront une approche intégrée du développement économique local pour créer des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes. Elles cibleront essentiellement les régions les plus pauvres, et le PNUD travaillera avec l'Union européenne, la Banque mondiale, la GIZ, l'Agence française de développement et d'autres partenaires sur la décentralisation et la gouvernance régionale, et sur la facilitation de la coordination entre les partenaires de développement et le gouvernement. En outre, le PNUD luttera contre la radicalisation et la menace sécuritaire et œuvrera en faveur de la cohésion sociale en aidant les parties prenantes nationales à mettre en place des programmes de leadership pour les jeunes et les femmes afin d'améliorer leur insertion sociale et économique et de créer des opportunités économiques pour les plus pauvres. Sur ces interventions, le PNUD travaillera en coordination avec les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Japon et la plateforme G5 Sahel, ainsi qu'avec les autorités religieuses locales et les dirigeants communautaires.

16. Le PNUD a contribué au renforcement des institutions démocratiques et des capacités du parlement. Le pays a enregistré une augmentation du nombre de lois adoptées et du nombre de

¹⁰ Évaluation à mi-parcours du projet ART GOLD, 2015.

modifications apportées à des projets de loi soumis par le pouvoir exécutif (15 projets de loi au total)¹¹. Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale s'est amélioré, ce qui a permis de débattre de la répartition et de l'emploi des ressources de l'État⁹. Toutefois, les progrès sur ce front ayant été lents, il est impératif de travailler au niveau du parlement et des secrétariats techniques¹⁰. Le PNUD continuera à promouvoir la transparence et l'éthique de responsabilité en renforçant les capacités des institutions chargées de l'élaboration des politiques publiques. Le PNUD assurera la mobilisation et le plaidoyer en faveur d'une participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique (en tant que candidats aux élections nationales et municipales) et travaillera avec les parties prenantes à la stimulation de la cohésion sociale.

17. Avec l'appui du PNUD, la proportion de femmes siégeant au parlement est passée de 2 % en 2005 à 19,7 % en 2014¹². Cette progression appréciable, entérinée par la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre de 2015, constitue une base solide sur laquelle peut s'appuyer le PNUD pour aider la Mauritanie à atteindre l'objectif fixé à l'échelle mondiale d'une représentation féminine de 33 % au parlement. Le PNUD continuera d'aider le parlement à mettre en œuvre un programme en faveur de la paix et de la sécurité pour les femmes en promouvant l'égalité des sexes dans les fonctions législatives. Le programme renforcera la capacité des acteurs de l'appareil judiciaire à mettre en place des mécanismes de protection et d'assistance juridique pour les groupes vulnérables, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux prisonniers. En outre, le PNUD collaborera avec l'organisme des Nations Unies chargé des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en vue de renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

18. Travaillant en partenariat avec l'Union européenne, d'autres organismes des Nations Unies – dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) – les États-Unis d'Amérique et le Japon, le PNUD soutiendra la publication et la diffusion de conventions et traités internationaux, la formation d'acteurs du secteur de la justice et d'organisations non gouvernementales (ONG) aux droits de l'homme, et la modernisation du travail judiciaire grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.

Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique

19. Le PNUD a aidé le gouvernement à intégrer l'environnement et le changement climatique dans les stratégies et politiques nationales de développement¹³. L'étape suivante consiste à faire en sorte que la mise en œuvre soit efficace et intègre des méthodes destinées à améliorer les capacités et mécanismes nationaux de coordination de l'action environnementale. Pour ce faire, le PNUD va redynamiser les organes existants de coordination intersectorielle des questions environnementales afin d'améliorer leurs moyens d'intervention. Il veillera à une pérennisation du cadre de consultation et de coordination des acteurs nationaux et à l'allocation par l'État de ressources financières à long terme pour les initiatives futures.

20. Le PNUD a contribué à améliorer les capacités de la Mauritanie à faire face aux risques de catastrophe et fournit à cette dernière des informations juridiques et institutionnelles dans ce domaine. Cependant, il reste nécessaire de mettre en place une organisation institutionnelle claire, un plan stratégique pour la réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de mobilisation des ressources. Le programme contribuera à la formulation et à la mise en œuvre du Plan national de réduction des risques de catastrophe, et il prendra en compte les risques climatiques ; améliorera la résilience des communautés en collaborant avec les ONG locales ; renforcera le système national d'alerte précoce ; et mobilisera des partenariats et des financements. Le programme mettra un accent sur le relèvement après une catastrophe en renforçant les capacités des administrations et

¹¹ Rapport d'examen final du Projet d'appui du au parlement, 2016.

¹² Profil du genre pays, BAD 2015.

¹³ Évaluation de la contribution du PNUD à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les stratégies nationales. Évaluation des effets des activités du PNUD, 2016.

communautés locales en la matière. Le soutien apporté comprendra l'élaboration de plans/stratégies de réduction des risques à l'échelon local qui associent directement les populations locales. Le programme favorisera l'intégration du genre dans la formulation et la mise en œuvre du Plan national de réduction des risques de catastrophe, dans les plans d'urgence locaux et dans les stratégies relatives aux énergies renouvelables et à l'eau.

21. Le programme contribuera à l'unification des cadres juridiques et réglementaires pour une gestion durable de l'environnement en aidant à harmoniser les dispositions juridiques concernant la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et à finaliser et faire adopter la loi-cadre relative à l'environnement. La gestion des écosystèmes et une meilleure utilisation des ressources naturelles représentent des domaines d'intervention, et le PNUD renforcera les capacités techniques et institutionnelles en matière de gestion des écosystèmes et des ressources en eau. Le PNUD déterminera et mettra en œuvre des projets durables qui touchent directement les populations locales et les institutions nationales. Le programme continuera d'aider à intégrer les questions liées à l'environnement, à la réduction des risques de catastrophe et au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux, infranationaux et sectoriels.

22. Malgré les progrès réalisés dans le secteur de l'énergie, les populations rurales appauvries n'ont pas accès à des sources d'énergie propres et abordables. Le nouveau programme appuiera le processus de l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL) en ayant recours à des approches complémentaires d'institutions financières internationales (par exemple la Banque mondiale et la BAD) et aux meilleures pratiques du Programme des Nations Unies pour le développement. Le programme soutiendra les efforts déployés par le gouvernement pour créer un environnement propice au développement des énergies renouvelables et réduire la pauvreté énergétique, en particulier dans les zones rurales. En raison de leur impact potentiel, les activités agricoles, les interventions axées sur les marchés et les activités communautaires génératrices de revenus seront prioritaires pour atteindre les populations les plus vulnérables et les plus à risque, en particulier les femmes.

III. Gestion du programme et des risques

23. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Les projets utiliseront le mécanisme de mise en œuvre le plus approprié pour obtenir d'une manière efficace et efficiente des résultats durables dont se sera approprié le pays. Le mécanisme de mise en œuvre directe préservera et garantira la responsabilité du PNUD dans des situations de programmation complexes. L'Approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT) sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la gestion des risques financiers. Le cas échéant, le PNUD fournira l'appui nécessaire aux partenaires d'exécution nationaux afin de s'attaquer à l'insuffisance de capacités. Des procédures accélérées peuvent être adoptées pour apporter une riposte rapide à des situations de crise et une réponse efficace à de nouvelles demandes de l'aide du PNUD. Conformément à la décision DP/2-013/32 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre des projets devraient être imputés aux projets en question. Le PNUD examinera les structures et les procédures afin de s'assurer qu'elles sont « indiquées » lors de la mise en œuvre du programme et suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution des contextes, aux réformes des Nations Unies et au nouveau Plan stratégique du PNUD.

24. Le PNUD améliorera les capacités du personnel du bureau de pays à exécuter le programme de pays comme il se doit, principalement au moyen de cours de formation, de séminaires et de modules d'apprentissage. Le bureau de pays utilisera, si nécessaire et possible, les services d'un pôle existant du PNUD pour répondre à des besoins spécifiques, et il prendra des mesures pour renforcer les capacités de la Cellule d'appui à l'exécution nationale afin d'améliorer les capacités de mise en œuvre (tout en contribuant au renforcement des capacités des partenaires nationaux). Des actions complémentaires seront entreprises avec d'autres partenaires pour gagner en efficacité et réaliser des économies d'échelle.

25. Le PNUD a identifié cinq domaines dans lesquels des stratégies d'atténuation des risques sont nécessaires : i) les domaines programmatiques ; ii) l'impact climatique et les catastrophes ; iii) la sécurité ; iv) l'insuffisance des capacités des partenaires et structures nationaux à exécuter des programmes ; et v) les conflits sociopolitiques, avec une attention particulière accordée aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Pour prendre en compte ces risques comme il se doit, un plan d'atténuation sera élaboré durant la phase de préparation du programme/des projets en collaboration avec les parties prenantes nationales. Cette collaboration aura pour but d'accroître la contribution des acteurs nationaux aux activités du programme. Le bureau de pays adoptera les nouvelles normes d'assurance qualité du PNUD. Des actions seront déterminées et mises en œuvre pour renforcer la stratégie de mobilisation des ressources et comprendront une communication plus efficace et l'amélioration de la visibilité des donateurs, la mise en place d'un système d'alerte précoce, et la recherche de l'assistance du Centre de services régional du PNUD. Des procédures accélérées seront utilisées pour réagir rapidement aux situations de crise et d'urgence.

26. Les risques liés au programme découlent de la baisse des niveaux de l'aide des donateurs traditionnels, du manque de ressources à l'appui de la mise en œuvre des programmes, et de l'insuffisance de fonds. Pour atténuer ces risques, le PNUD appliquera un plan de mobilisation des ressources associant des donateurs non traditionnels, tels que les pays du Golfe (par exemple les Émirats arabes unis) et des pays à économie émergente : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. Un plus grand accent sera mis sur la communication et la visibilité des interventions, ainsi que sur la recherche de possibilités de recourir à nouveaux mécanismes de financement tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, les partenariats public-privé et les possibilités de financement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, telles que celles offertes par le fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, et des mécanismes de collaboration avec le G5 Sahel. Le PNUD plaidera pour que le gouvernement opère un passage du financement fragmentaire au financement structuré, dans le droit fil de l'esprit de l'accord d'Addis-Abeba, et apportera une contribution plus importante au programme national, principalement dans le domaine de la gouvernance régionale.

27. Pour faire face aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes, le bureau adoptera les normes sociales et environnementales du PNUD. En ce qui concerne les risques sécuritaires, la plupart d'entre eux découlent du fait que la Mauritanie partage une frontière avec le Mali et le Maroc. Le bureau de pays appliquera un plan visant à renforcer les capacités des partenaires du secteur sécuritaire au niveau national. Pour cela, il travaillera en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies qui mettent en œuvre l'approche HACT. Un plan de continuité des activités sera établi en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). La collaboration avec le Conseiller pour les questions politiques et le développement des Nations Unies et avec le HCDH permettront, avec un peu de chance, d'atténuer les conflits sociopolitiques, tandis que les risques liés au genre seront atténués grâce à la mise en œuvre de programmes pour l'autonomisation économique des femmes et leur participation à la vie politique. Les risques associés au programme seront surveillés tous les six mois au moyen d'un examen à mi-parcours, et ceux liés aux projets feront l'objet d'un suivi trimestriel.

28. Le présent document de programme de pays décrit la contribution du PNUD aux résultats nationaux et fait office d'unité principale pour rendre compte au Conseil d'administration du rapport entre les résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. Les Politiques et procédures des programmes et opérations et le Cadre de contrôle interne du PNUD exigent la responsabilité des gestionnaires au niveau des pays, des régions et du siège social à l'égard des programmes de pays.

IV. Suivi et évaluation

29. L'appui fourni au gouvernement par le PNUD sera axé sur les résultats en ce qu'un investissement sera consacré à un suivi et une évaluation minutieux du programme. Les indicateurs du document de programme de pays sont alignés sur les indicateurs nationaux (Plan de développement national), le PNUAD, le Plan stratégique du PNUD 2014-2017 et les ODD.

30. Pour suivre sa contribution aux résultats nationaux, le PNUD aura recours, autant que faire se peut, aux systèmes de suivi nationaux, notamment la SCAPP et les produits du système statistique national. Des enquêtes nationales de référence sur les conditions de vie des populations (EPCV), des enquêtes de référence sur l'emploi, les comptes nationaux, des analyses des résultats du recensement général de la population (2013) seront utilisés pour suivre les progrès. Au niveau mondial, des indicateurs internationaux de bonne gouvernance seront utilisés. Le PNUD élaborera un plan pluriannuel d'étude et de recherche et travaillera avec des institutions nationales de recherche stratégique et des groupes de réflexion pour mener des études thématiques visant à tester certaines hypothèses de la théorie du changement.

31. Malgré les progrès accomplis récemment dans la collecte et la publication de données statistiques, il existe, aux niveaux infranational et local, peu de données désagrégées sur le genre¹⁴. Une étude récente sur la situation de référence des ODD en Mauritanie a révélé qu'il n'y avait pas assez de données disponibles pour suivre les progrès. Le PNUD, travaillant en partenariat avec le FNUAP, l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne et l'Union européenne, soutiendra le renforcement des capacités du système statistique national à produire des données fiables pour le suivi des indicateurs des ODD, de la SCAPP et du PNUAD. Le PNUD appuiera la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique 2016-2020 et du plan d'action correspondant.

32. Le Cadre de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD (SP IRRF) servira de base de référence pour la détermination des effets du programme et des indicateurs de produits. Il sera complété par d'autres indicateurs pertinents le cas échéant. La possibilité de recourir à des approches axées sur les mégadonnées, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour établir un système de données fiable concernant les ODD sera étudiée. Le bureau mettra au point des indicateurs supplétifs lorsque les données sur les indicateurs d'effets et de produits ne seront pas disponibles.

33. Le système de suivi des résultats du PNUD sera aligné sur le mécanisme du PNUAD. Chaque semestre, le Comité de pilotage du programme procédera au suivi régulier des progrès vers l'obtention des effets, tenant compte des indicateurs. Au niveau des projets, les comités de pilotage assureront le suivi régulier de l'évolution des projets. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour chaque effet, et une évaluation finale sera entreprise au cours du dernier trimestre de la quatrième année. Le PNUD renforcera ses mécanismes de suivi en y associant activement les bénéficiaires.

34. Les évaluations seront choisies, planifiées et réalisées pour mesurer les progrès et les résultats afin d'en tirer des enseignements et d'en rendre compte, et pour fournir aux parties prenantes les informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées et procéder aux ajustements nécessaires pendant la phase de mise en œuvre. Des marqueurs du genre seront utilisés pour suivre les budgets et les dépenses exécutés au titre du document de programme de pays afin d'améliorer la planification et l'allocation des ressources concernant l'égalité des sexes. Le PNUD mettra en œuvre le système d'assurance qualité des projets et développera les capacités de réaliser un suivi-évaluation sensible au genre.

35. Le PNUD affectera au moins 5 % du budget de son programme à la collecte de données, au suivi et à l'évaluation du programme.

¹⁴ Évaluation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, juillet 2015.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive				
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 1 : Les institutions chargées du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable.			ODD : ODD 1, ODD 8, ODD 10	
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de collecte des données, responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par effet (\$)
<p>1.1 Taux d'emploi par sexe, âge, région (moughataa), langue maternelle. Niveau de référence : 50,66 % (F : 40 % ; H : 75,15 %) Cible : 55 % (F : 45 % ; H : 82 %)</p> <p>1.2 Taux de pauvreté Niveau de référence : 31 % (milieu urbain : 16,7 % ; milieu rural : 44,4 % ; ménages dirigés par une femme : 20,02 % ; ménages dirigés par un homme : 23,2 %) Cible : 25 % (Milieu urbain : 11 % ; milieu rural : 40 % ; ménages dirigés par une femme : 15 % ; ménages dirigés par un homme : 18 %)</p> <p>1.3 Indice de Gini Niveau de référence : 0,34 Cible : 0,30</p> <p>1.4 Pourcentage d'indicateurs des Objectifs de développement durable assortis de données désagrégées : Niveau de référence : À déterminer Cible : à déterminer après la deuxième année</p>	<p>Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal</p> <p>Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal</p> <p>Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal</p> <p>Source des données : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP Fréquence : Annuel</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions nationales en charge des affaires économiques (MEF) ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle des politiques, des systèmes et/ou des mesures institutionnelles sont en place aux niveaux national et infranational pour générer et renforcer des emplois et des moyens de subsistance Niveau de référence : Partiellement¹⁵ Cible : Totalemment Indicateur 1.1.2 : Mesure dans laquelle l'Observatoire national de l'emploi est opérationnel Niveau de référence : Partiellement opérationnel Cible : Totalemment opérationnel Indicateur 1.1.3 : Nombre de rapports de mise en œuvre et de suivi de la SCAPP Niveau de référence : 0 Cible : 4</p> <p>Produit 1.2 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emploi Indicateur 1.2.1 : Nombre de nouveaux emplois créés Niveau de référence : 112 (F : 56 ; H : 56) Cible : 600 (F : 300 ; H : 300) Indicateur 1.2.2 : Nombre de femmes et d'hommes supplémentaires qui bénéficient de moyens de subsistance renforcés Niveau de référence : 5 230 (F : 3 560 ; H : 1 670) Cible : 10 000 (F : 7 000 ; H : 3 000)</p> <p>Produit 1.3 : Les institutions disposent de capacités et d'une expertise accrues pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de</p>	<p>MEF ; Banque mondiale ; Union européenne ; GIZ ; BMZ ; Banque allemande de développement Office national de la statistique UNICEF ; UNFPA ; BAD ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; et le secteur privé.</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 828 000</p> <p>Autres ressources : 2 500 000</p>

¹⁵ Évaluation de la contribution du PNUD à la promotion de l'accès à des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, Évaluation des effets des activités du PNUD 2016.

		vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour la SCAPP. Indicateur 1.3.1 : Le système national de données fournit des données géographiques et ventilées par sexe dans de nouveaux domaines (gouvernance/paix, sécurité et changement climatique). Niveau de référence : Non ¹⁶ Cible : Oui		
PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions				
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.				ODD : ODD 5, ODD 16
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 2 : Les attentes des citoyens en ce qui concerne la représentation, le développement, l'état de droit et l'éthique de responsabilité sont comblées grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
<p>2.1 Pourcentage de femmes au parlement national Niveau de référence : 21 % (2016) Cible : 33 % (2021)</p> <p>2.2 Indice de perception de la corruption : Niveau de référence : 29 points (2016) Cible : 39 points</p> <p>2.3 Perception du terrorisme comme crime par les jeunes et les femmes Jeunes : Niveau de référence : 50 % Cible : 70 % Femmes : Niveau de référence : 48,5 % Cible : 70 %</p> <p>2.4 Mesure dans laquelle les données sur les budgets, les dépenses et les marchés publics de l'État sont libres d'accès [IRRF 2.1] Niveau de référence : Partiellement</p>	<p>Source des données : Rapport d'activité de l'Assemblée nationale Fréquence : Annuel</p> <p>Source des données : Rapport de Transparency International Fréquence : Annuel</p> <p>Source des données : Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie Fréquence : Quadriennal</p> <p>Source des données : Rapport PEFA Fréquence : Quadriennal</p>	<p>Produit 2.1 : Les acteurs du secteur judiciaire disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi Indicateur 2.1.1 : Nombre de tribunaux aux niveaux national et infranational organisés et outillés pour rendre la justice : Niveau de référence : 15¹⁷ Cible : 56</p> <p>Produit 2.2 : Les OSC qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes Indicateur 2.2.1 : Nombre d'OSC opérationnelles légalement autorisées à représenter les victimes dans le système judiciaire. Niveau de référence : 4¹⁸ Cible : 8</p> <p>Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide juridique Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes ayant accès à des services d'aide juridique, ventilé par sexe Niveau de référence (femmes/hommes) : F : 0 ; M : 0 Cible (femmes/hommes) : F : 100 ; H : 600</p> <p>Produit 2.4 : Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) disposent des capacités techniques,</p>	<p>Ministère de la Justice ; Ministère des Affaires sociales ; Commission nationale des droits de l'homme ; OSC travaillant sur les droits de l'homme ; Ministère de la Fonction publique ; MEF ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Agence française de développement ; Banque mondiale ; BAD ; CENI ; Ministère de la Jeunesse et des Sports ; Associations de jeunes et de femmes au niveau local ;</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 832 400</p> <p>Autres ressources : 17 500 000</p>

¹⁶ Rapport sur la Stratégie nationale de développement de la statistique, 2016.

¹⁷ Rapport final du projet « Consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice en Mauritanie », 2016.

¹⁸ *Ibid.*

<p>Cible : Totalment</p> <p>2.5 Pourcentage des dépenses de l'État allouées aux échelons régionaux et locaux Niveau de référence : 8,8 % (2015) Cible : 15 %</p>	<p>Source des données : Diagnostic-pays systématique Fréquence : Annuel</p>	<p>financières et organisationnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement sensibles au genre au niveau infranational.</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Niveau des capacités des administrations infranationales en matière de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation de services de base Niveau de référence : 3 (capacités partielles)¹⁹ Cible : Capacités largement en place</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de plans régionaux de développement fondés sur la SCAPP Niveau de référence : 4²⁰ Cible : 8</p> <p>Produit 2.5 : Des femmes et des jeunes présentent leur candidature aux élections locales et nationales. Indicateur 2.5.1 : Nombre de femmes participant à des élections locales et nationales soutenues par le PNUD Niveau de référence : 365 Cible : 400</p> <p>Indicateur 2.5.2 : Nombre de jeunes participant à des élections locales et nationales soutenues par le PNUD Niveau de référence : 0 Cible : 500</p> <p>Produit 2.6 : Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières connaissent mieux les dangers de la radicalisation et du terrorisme. Indicateur 2.6.1 : Pourcentage de jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent. Niveau de référence : femmes 12 % ; hommes : 22 %²¹ Cible : femmes : 50 % ; hommes : 80 %</p>	<p>Ambassade des États-Unis d'Amérique ; Ambassade du Japon ; et secteur privé.</p>	
<p>PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions/Travail stratégique sur la gouvernance environnementale</p>				
<p>EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 3 : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses.</p>			<p>ODD : ODD 1, ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 13, ODD 14, ODD 15</p>	
<p>EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</p>				
<p>3.1 Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (SCAPP)</p>	<p>Source des données : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP</p>	<p>Produit 3.1 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des</p>	<p>Ministère de l'Environnement et du Développement durable ;</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 600 000</p>

¹⁹ Évaluation à mi-parcours du projet ART GOLD, 2015.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie, ministère de l'Intérieur et PNUD, 2016.

<p>Niveau de référence : 32 % (2015) Cible : 50 % (2020)</p> <p>3.2 Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité [IRRF 1.4.A.2.1] Niveau de référence : 5 % Cible : 15 %</p> <p>3.3 Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 % Cible : 16 %</p>	<p>Fréquence : Annuel</p> <p>Source des données : SE4ALL Fréquence : Annuel</p> <p>Source des données : Communication nationale sur le changement climatique Fréquence : Annuel</p>	<p>opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle un mécanisme de coordination institutionnelle efficace est en place Niveau de référence : 3 (partiellement)²² Cible : Totalemment</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Mesure dans laquelle des plans réduction des risques de catastrophe et/ou des plans intégrés d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des cadres institutionnels spécialisés et des mécanismes de coordination multipartites sont en place et tiennent compte des sexes/pécificités. Niveau de référence : 0²³ Cible : 3</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels des normes sociales et environnementales ont été intégrées. Niveau de référence : 0 Cible : 5</p> <p>Produit 3.2 : Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages bénéficiant durablement des projets de gestion des catastrophes et des risques climatiques Niveau de référence : 1 400²⁴ Cible : 8 000</p> <p>Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle un système renforcé a été mis en place pour accéder aux financements climatiques, les fournir, en assurer le suivi, établir des rapports en la matière, et les vérifier Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalemment</p> <p>Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables</p>	<p>Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère des Pêches ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; OSC et secteur privé.</p>	<p>Autres ressources : 17 450 000</p>
---	---	---	--	---

²² Évaluation de la contribution du PNUD à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les stratégies nationales, Évaluation des effets des activités du PNUD, 2016.

²³ *Ibid.*

²⁴ Plan d'adaptation communautaire, 2016.

		<p>Indicateur 3.4.1 : Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie grâce à l'intervention soutenue par le PNUD Niveau de référence : 19 700²⁵ Cible : 30 000</p> <p>Indicateur 3.4.2 : Pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie Niveau de référence : 55 %²⁶ Cible : 70 %</p> <p>Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre.</p> <p>Indicateur 3.5.1 : Mesure dans laquelle les capacités de mise en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalemment</p>		
--	--	---	--	--

²⁵ Évaluation du Projet de plateformes solaires, 2015.

²⁶ *Ibid.*